



Justice internationale – Rwanda – Procès de Félicien Kabuga – Q&R – Extrait du point de presse (30 septembre 2022)

Q : Quelle est la réaction de la France à l'ouverture du procès de Félicien Kabuga ?

R : Nous saluons l'ouverture de ce procès, qui démontre que la justice avance à l'égard de personnalités rwandaises soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi en 1994. Il s'agit d'un moment important pour les victimes et rescapés et pour la justice pénale internationale.

La France est résolument engagée en faveur de la lutte contre l'impunité des génocidaires présumés. L'arrestation par la France de Félicien Kabuga en 2020 et sa remise à la justice internationale en sont l'illustration.

La France soutient pleinement le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (MTPI) à la Haye.